

COMMUNE DE SAINT-BERNARD**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BERNARD
DE LA SEANCE DU 11 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Bernard, dûment invité par convocation le six mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Bertrand IVAIN, Maire.

Etaient présents :

M^{mes} Séverine GASSER, Vanessa KUHN, Brigitte MOSER, Sylvie REICHEL, Elise ROESLIN (arrivée 20h10)

MM. Daniel BROBST, Bertrand BUCH, Sylvain DELCLOS, Bertrand IVAIN, Matthieu PETER, Hubert SCHWARTE, Pascal SIEGRIST, Christian STIMPFLING.

Procurations :

M^{me} Sandrine ENDERLIN a donné procuration à M. Pascal SIEGRIST

M^{me} Isabelle DOCKWILLER a donné procuration à M. Bertrand IVAIN

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des derniers comptes rendus de réunion.
3. Comptes rendus par les délégués des réunions des différentes structures intercommunales.
4. Compte administratif 2023 et Compte de Gestion 2023
5. Affectation des résultats 2023
6. Attribution de subventions pour l'exercice 2024
7. Location de la chasse 2024
8. Contribution directe taux d'imposition 2024
9. Présentation du règlement intérieur de la Salle des Associations
10. Désignation représentant du SIAS
11. Adhésion à la politique maison alsacienne du XXI^{ème} siècle de la collectivité européenne d'Alsace
12. Divers

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Christian STIMPFLING est désigné Secrétaire de Séance

2 – APPROBATIONS DES COMPTES RENDUS DES PRECEDENTES REUNIONS

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes rendus des précédentes réunions.

3 - COMPTES RENDUS PAR LES DELEGUES DES REUNIONS DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES.**SIAS – Conseil d'école – Bertrand IVAIN – 20 février 2024 – SPECHBACH**

Lors de cette réunion, différents points ont été évoqués tel que :

- Les effectifs de l'année en cours qui est de 138 élèves au total avec une nouvelle élève en classe de grande section arrivée en cours d'année scolaire.
- Les prévisions des effectifs pour l'année 2024/2025 avec un total prévisionnel de 144 élèves.
- Les modalités de vote pour les élections des représentants des parents au conseil d'école avec le maintien du vote par correspondance lors des prochaines années scolaires.

- Les inscriptions à l'école pour la rentrée prochaine se dérouleront le 14 mars 2024 à l'école de Saint-Bernard à 16h30.
- Les différentes actions pédagogiques spécifiques à l'école durant l'année scolaire

Le compte rendu complet, est disponible en mairie.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET COMPTE DE GESTION 2023

Le Maire, M. IVAIN Bertrand, ayant quitté la salle et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. STIMPFLING Christian, 1^{er} Adjoint au Maire

M. Christian STIMPFLING présente à l'Assemblée le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Bertrand IVAIN, Maire.

Les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
RESULTATS REPORTES		-20 339.24		168 034.44		147 695.20
OPERATION DE L'EXERCICE	368 382.32	271 778.40	332 691.84	419 050.89	693 074.16	690 829.29
TOTAUX	360 382.32	251 439.16	332 691.84	587 085.33	693 074.16	838 524.49
RESULTATS DE CLOTURE		-108 943.16		254 393.49		145 450.33
RESTE A REALISER	38 328.18	24 808.30			38 828.18	24 808.30
TOTAUX CUMULES	399 210.50	276 247.46	332 691.84	587 085.33	731 902.34	863 332.79
TOTAUX DEFINITIFS		-122 963.04		254 393.49		131 430.45

COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Approuve par unanimité, le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur.

5 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2023

Vu l'excédent de fonctionnement d'un montant de 254 393,49€

VU les restes à réaliser en dépenses d'un montant de 38 828,18 €

Vu les restes à réaliser en recettes d'un montant de 24 808,30 €

Le Conseil Municipal décide, **par unanimité**,

sur proposition de M. le Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement - Compte R 002	131 430,45 €
Section d'investissement - Compte R 1068	122 963,04 €

RESULTATS DE CLOTURE 2022 :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	332 691,84 €
Recettes	419 050,89 €
Résultats de l'exercice 2023	86 359,05 €
Résultat antérieurs reportés	168 034,44 €
Résultat de clôture	254 393,49 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	360 382,32 €
Recettes	271 778,40 €
Résultat reporté N-1	-20 339,24 €
Résultat de l'exercice 2023	-108 943,16 €
<i>Résultat de clôture :</i>	-122 963,04 €

Restes à réaliser :

- Dépenses : 38 828,18 €
- Recettes : 24 808,30 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 :

- Compte 001 R (résultat d'investissement reporté) :	-108 943,16 €
- RAR D :	38 828,18 €
- RAR R :	24 808,30 €
- Compte 1068 R (excédent de fonctionnement capitalisé) :	122 963,04 €
- Compte 002 R (résultat de fonctionnement reporté) :	131 430,45 €

6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'attribuer une subvention en 2024 aux associations suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 400.- €
- Chorale Sainte-Cécile : 400.- €
- A.P.P. « Le Goujon » : 400.- €
- Comité de rénovation de l'église paroissiale de Saint Bernard : 400.- €
- Les Restaurants du Cœur : 120.-€
- Les Amis de l'hôpital de Dannemarie : 120.- €
- APALIB : 120.- €
- APAMAD : 120.- €

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 - article 6574 « **Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé** ».

7 – LOCATION DE LA CHASSE 2024

- Vu la Convention de gré à gré conclue le 27 octobre 2023 avec l'Association Cynégétique du FORST, présidée par M. Pierre WENGER pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.
- Etant entendu que le montant du loyer annuel fixé à 5.700.-€ et non révisable.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il n'a plus besoin de voté la révision du loyer.

8 – CONTRIBUTION DIRECTE TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,81 %
- Taxe d'habitation : 13,56 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

9 – PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire évoque les différents points du règlement intérieur de la salle des associations.

Plusieurs questions se posent quant aux tarifs mis en place concernant les tarifs journée et/ou soirée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

APPROUVE le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes ;

APPROUVE les conditions d'utilisation de la salle des associations telles qu'elles figurent en annexe.

10 – DESIGNATION REPRESENTANT DU SIAS

Au vu de la démission de Mme DOCKWILLER en tant que déléguée de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires – SIAS ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué remplaçant ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, à un vote et à la majorité absolue des votes, à l'élection d'un délégué ;

M. SIEGRIST Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

11 – ADHESION A LA POLITIQUE MAISON ALSACIENNE DU XXIème SIECLE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique Maison Alsacienne du XXIème siècle, la Collectivité Européenne d'Alsace va lancer au 1^{er} janvier 2024 le Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Après explication de cette convention cadre au conseil municipal, M. le Maire indique qu'il n'y a aucune maison alsacienne concernée dans le village. Pour l'instant les deux maisons qui pourraient potentiellement être concernées appartiennent à des habitant du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

12 – DIVERS

- **Prévision vente d'un terrain communal – rue de Spechbach :**

M. le Maire explique que des résidents à la même adresse rue de Spechbach possèdent 4 véhicules. Certains de ces véhicules stationnent sur le trottoir ce qui a déjà engendrer une amende. Entre la propriété et le trottoir, existe un espace foncier pouvant, à la demande de ces habitants, être acquise par ceux-ci. Monsieur le Maire demande l'avis au conseil sur la vente éventuelle de cette parcelle. Le conseil donne son accord à M. le Maire pour la suite de la procédure devant mener à la cession éventuelle.

- **Elsassputz :** 16 mars 2024 de 9h00 à 11h00

- **Coupe d'arbre :**

M. STIMPFLING informe : des devis ont été faits pour l'élagage de sécurité de certains arbres au sein de la commune. M. PETER demande si un arbre rue de Spechbach pourrait être également élagué.

Fin de réunion à 22h00

Le Maire
Bertrand IVAIN



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bernard - Séance du 11 mars 2024

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des derniers comptes rendus de réunions.
3. Comptes rendus par les délégués des réunions des différentes structures intercommunales.
4. Compte administratif 2023 et Compte de gestion 2023
5. Affectation des résultats 2023
6. Attribution de subventions pour l'exercice 2024
7. Location de la chasse 2024
8. Contribution directe taux d'imposition 2024
9. Présentation du règlement intérieur de la Salle des Associations
10. Désignation représentant du SIAS
11. Adhésion à la politique maison alsacienne du XXI^e siècle de la collectivité européenne d'Alsace
12. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
M. IVAIN Bertrand	Maire		
M. STIMPFLING Christian	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. SIEGRIST Pascal	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. PETER Matthieu	Conseiller Municipal		
Mme MOSER Brigitte	Conseillère Municipale		
M. SCHWARTE Hubert	Conseiller Municipal		
M. DELCLOS Sylvain	Conseiller Municipal		
Mme KUHN Vanessa	Conseillère Municipale		
M. BUCH Bertrand	Conseiller Municipal		
Mme DOCKWILLER Isabelle	Conseillère Municipale	Excusée	Bertrand IVAIN
Mme REICHEL Sylvie	Conseillère Municipale		
Mme ENDERLIN Sandrine	Conseillère Municipale	Excusée 	Pascal SIEGRIST
Mme GASSER Séverine	Conseillère Municipale		
M. BROBST Daniel	Conseiller Municipal		
Mme ROESLIN Elise	Conseillère Municipale		